

Le 25 août 2026

**Objet : Évolution législative – Interdiction du téléphone portable au lycée**

**A l'attention des élèves du lycée Kastler**

Chers élèves,

La **loi n° 2026-813 du 24 août 2026**, parue au Journal officiel, pose un nouveau cadre républicain : **l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable** est désormais étendue aux lycées. Cette mesure nationale vise à garantir un environnement propice à la concentration, à la sérénité des apprentissages et à la qualité de la vie collective.

Notre établissement va adapter son fonctionnement selon le calendrier suivant :

- **De septembre à décembre 2026 : Phase de transition** : l'interdiction s'applique dès l'entrée du lycée. Durant ces quatre mois, nous faisons pleinement **appel à votre civisme, à votre responsabilité et à votre autodiscipline**
- Vous devrez éteindre et ranger vos téléphones et objets connectés de votre propre initiative dès le franchissement de la grille. **Seule l'utilisation pédagogique demandée et encadrée par les professeurs sera autorisée, ainsi que l'utilisation au niveau du passage dans le réfectoire pour scanner le QR code.** L'utilisation dans le réfectoire après ce scan sera interdite.
- **Automne 2026 : Phase de concertation** : Les modalités précises d'application et l'échelle des sanctions seront **co-construites avec les instances représentatives de l'établissement.**
- **Novembre 2026 : Phase de vote** : Ces dispositions réglementaires seront soumises au vote des représentants de la communauté éducative lors du **Conseil d'Administration de novembre** pour validation et intégration officielle au règlement intérieur.
- **Janvier 2027 : Phase d'application stricte.** Le nouveau volet du règlement intérieur entrera pleinement en vigueur à la **rentrée de janvier 2027**, ouvrant la voie aux procédures disciplinaires prévues en cas de non-respect.

L'appropriation de cette loi est un défi éducatif majeur. Nous savons pouvoir compter sur votre indispensable collaboration pour faire de cette transition une réussite collective.

Nous vous prions d'agréer chers élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

**L'équipe de direction.**

**Mme Thomas- Latour,**

Proviseure adjointe

**M. Beltramini**

Proviseur adjoint

**Mme Khiari**

Proviseure